



L'engagement de l'Ecole catholique pour les réussites

Texte d'orientation

SGEC/2014/381
25/04/2014

**Texte adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique du 28 mars 2014
et promulgué par la Commission Permanente du 25 avril 2014**

En fidélité à toute son histoire comme en conformité avec son Statut¹, l'Enseignement catholique entend plus que jamais poursuivre et approfondir son action au service de tous et notamment des enfants et des jeunes les plus fragiles, quelles que soient les formes de leur fragilité.

C'est pourquoi, dans la suite du colloque de Lille sur l'égalité des chances et des conclusions de la convention de juin 2013, la Commission Permanente a engagé une réflexion visant à élaborer une nouvelle politique d'allocation des moyens qui prendrait en compte, d'une manière renouvelée et plus forte ce qui est, à ce jour, communément appelé « l'égalité des chances ».

A l'issue d'une première phase de réflexion menée par un groupe de travail interne à la Commission Permanente, la Commission Permanente propose au Comité National de l'Enseignement Catholique le présent texte afin d'orienter la poursuite du travail.

1. UN VOCABULAIRE A RENOUVELER

La Commission Permanente considère que les notions d'égalité ou d'inégalité sont ambiguës et ne sont pas, à elles seules, suffisantes pour qualifier une politique visant à la fois à renforcer l'accueil de toutes les fragilités et à favoriser le développement de la mixité sociale, mais surtout, à mettre en œuvre des pratiques éducatives et pédagogiques permettant de relever efficacement ces défis.

En outre, la Commission Permanente souhaite éviter l'utilisation d'un vocabulaire fondé sur une lutte contre des réalités certes existantes mais qu'il paraît plus opportun d'aborder par leur versant positif, c'est-à-dire porteur d'avenir, que par l'insistance sur leur aspect négatif.

Aussi, la Commission Permanente engage l'Enseignement catholique à réfléchir à la définition d'une politique visant à renforcer :

L'engagement de l'Ecole catholique pour les réussites.

¹ Statut de l'Enseignement catholique – Articles 10,38 et 39

2. LES PISTES A EXPLORER

Cet engagement de l'Ecole catholique pour les réussites exige une approche globale qui dépasse très largement la seule question de la gestion des moyens d'enseignement. Il s'agit, bien plus, d'engager les établissements dans une réflexion globale visant à la mise en œuvre d'une véritable culture de l'engagement pour les réussites permettant de conduire chaque jeune sur la voie de son excellence. Cet engagement doit être porté par l'ensemble de la communauté éducative.

Dans cette optique, la Commission Permanente considère nécessaire de :

- Valoriser et soutenir :
 - ✓ L'école inclusive,
 - ✓ La prise en compte des intelligences multiples,
 - ✓ Les dispositifs orientés vers l'accueil des plus fragiles,
 - ✓ Les politiques d'insertion des établissements dans la vie de la cité,
 - ✓ La créativité éducative et pédagogique,
 - ✓ Les organisations et les politiques favorisant les mixités sociales,
 - ✓ L'ouverture et l'association des familles à la vie des établissements,
 - ✓ Les propositions visant à offrir des parcours adaptés de remédiation en toutes circonstances (2^{ème} chance et au-delà) ;
 - ✓ L'accompagnement des jeunes et de leurs familles dans leurs ambitions et leurs choix de formation.
- Rechercher activement de nouvelles pratiques d'évaluation, tant des élèves que des établissements, prenant en compte, réellement, l'engagement pour les réussites ;
- Raisonner à l'échelle de bassins, réseaux, territoires pertinents afin que sur un territoire donné l'Enseignement catholique soit capable, collégialement, et de manière concertée, d'offrir à chacun les moyens de grandir.

3. LES MOYENS A MOBILISER

Deux convictions préalables fondent la réflexion de la Commission Permanente sur la mobilisation des moyens au service de l'engagement pour les réussites :

- L'installation d'une politique ambitieuse d'engagement pour les réussites ne passe pas seulement par la mobilisation des seuls moyens d'enseignement financés par l'Etat. C'est l'ensemble des moyens et des ressources humaines, tant publiques que privées, qui doit être revisité à la lumière des objectifs recherchés.
- L'installation d'une politique ambitieuse d'engagement pour les réussites ne nécessite pas seulement une augmentation des moyens existants, mais également la recherche d'une utilisation optimisée de ces moyens.

Sur la base de ces deux convictions, la Commission Permanente considère que cette optimisation doit notamment être recherchée par :

- Le développement d'une plus grande souplesse dans :
 - ✓ Les obligations de mise en œuvre des programmes scolaires,
 - ✓ Le déroulement des parcours de scolarité,
 - ✓ L'organisation des établissements par classes,
 - ✓ La gestion du temps de travail des enseignants,
 - ✓ Le cloisonnement disciplinaire ;
- Le développement de la solidarité entre les établissements,
- Une approche lucide et réaliste de l'implantation et de la taille de nos établissements,
- La prise en compte de cet engagement pour les réussites dans la formation initiale et continue des enseignants et des personnels.

4. LES OUTILS A DEVELOPPER

Pour mener à bien cette politique la Commission Permanente invite les instances compétentes à rechercher les modalités de création et de développement d'outils adaptés et notamment :

- Des indicateurs, quantitatifs et qualitatifs, d'évaluation des établissements prenant en compte l'engagement pour les réussites ;
- L'évolution de la méthode de gestion des moyens d'enseignement en distinguant deux niveaux :
 - ✓ La répartition inter académique qui resterait essentiellement fondée sur des critères démographiques mais pourrait intégrer quelques critères prenant en compte l'engagement pour les réussites,
 - ✓ La répartition intra académique qui s'effectuerait, notamment, selon l'engagement des établissements pour les réussites.

5. UNE REFLEXION A POURSUIVRE

La Commission Permanente propose d'organiser la poursuite de la réflexion ainsi dessinée en quatre axes et de confier chacun de ces axes à quatre instances ; à charge pour celles-ci de rendre compte régulièrement à la Commission Permanente de l'avancement de leurs travaux.

Les quatre axes de travail :

- La production **d'indicateurs**, quantitatifs et qualitatifs, **d'évaluation des établissements** prenant en compte l'engagement pour les réussites :

Ce travail est confié à un groupe ad hoc à constituer.

Ce groupe de travail devra comporter des experts des systèmes d'information et des acteurs de terrain. Il pourra faire appel à des compétences extérieures à l'Enseignement catholique.

Ce groupe devra particulièrement veiller aux effets pervers de tout indicateur afin d'en limiter les conséquences.

- L'évolution de la **méthode de gestion des moyens** d'enseignement prenant en compte l'engagement pour les réussites :

Ce travail est confié au groupe de travail sur la répartition des moyens.

Ce groupe de travail est invité à travailler en distinguant deux niveaux :

- ✓ La répartition inter académique qui resterait essentiellement fondée sur des critères démographiques mais pourrait intégrer quelques critères prenant en compte l'engagement pour les réussites,
- ✓ La répartition intra académique qui s'effectuerait, principalement, selon l'engagement des établissements pour les réussites.

- La poursuite de la réflexion sur une **utilisation optimisée des moyens** :

Ce travail est confié au groupe de travail sur les propositions alternatives.

- La réflexion sur une approche lucide et réaliste de **l'implantation** et de la taille de nos établissements et la **poursuite d'une réflexion globale** des questions

Ce travail est confié à la Commission Prospective et Développement (COPRODE).

Outre la réflexion sur l'implantation et la taille de nos établissements, elle devra également engager la réflexion sur quelques questions qui ont surgi durant cette première phase de travail et qu'il apparaît nécessaire de traiter :

- ✓ Comment articuler projet individuel de l'élève et de sa famille et visée éducative de l'établissement ? Une véritable politique d'engagement pour les réussites peut nécessiter d'oser afficher des priorités qui peuvent ne pas correspondre aux attentes premières des parents ;
- ✓ L'engagement pour les réussites nécessite de travailler à la mise en œuvre de pratiques éducatives adaptées à la diversité des élèves et des situations ;
- ✓ L'engagement pour les réussites nécessite non seulement une volonté mais aussi des compétences qui sont à construire, tant sur le plan individuel que collectif ;
- ✓ Comment appliquer dans le domaine de l'orientation une politique d'engagement pour les réussites ?